



Papiers adverses pas reçu

Par **dany81**, le **16/11/2013** à **21:55**

Bonsoir
Je devais recevoir les papiers adverses ,je n'ai rien reçue.Je passe le 2 décembre ,pouvez vous me dire se qui va se passer ?
Merci de me répondre vite [smile17]

Par **DSO**, le **18/11/2013** à **13:17**

Bonjour,
La partie adverse peut demander. le renvoi, pour pouvoir répondre (vous pouvez vous opposer à cette demande mais c'est le Conseil qui décide).
La partie adverse peut tout simplement ne pas se présenter, et ne faire aucune demande de renvoi. Dans ce cas, l'affaire peut être entendue sur vos seuls arguments.
Cordialement,
DSO

Par **dany81**, le **18/11/2013** à **16:43**

Bonjour
Je n'ai rien reçue donc je me présente comme convenue le 2 décembre ? S'il donne leur attestions le 2 comment sa va se passer ?
Cordialement

Par **DSO**, le **18/11/2013** à **19:25**

Bonjour,
Oui, il faut vous présenter le 02 décembre. Vous pourrez demander l'écartement des pièces, et en cas de refus du Conseil de Prud'hommes, demander le renvoi de l'affaire pour prendre connaissance des pièces pour pouvoir vous défendre.
Cordialement,
DSO